Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 20/11/2025
ID : 044-214400236-20251112-20251107-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2025-11.07

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à vingt-et-une heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 5 novembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, Mme Héloïse PIERRE et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, M. Shamy RAVDJEE ayant donné pouvoir à M. Xavier SAMZUN, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT et Mme Murielle LECLERC.

Absents : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : M. Jérôme LE MENE.

MOYENS DE PAIEMENT AUTORISES POUR LES SERVICES DU POLE ENFANCE.

Dans le cadre des services proposées au sein du pôle enfance, à savoir les services du périscolaire, de l'ALSH et de la restauration scolaire, il est nécessaire de préciser que les modes de paiement suivants sont autorisés pour les usagers de ces services, à savoir :

- virement bancaire ;
- paiement en ligne ;
- prélèvement automatique ;
- chèque bancaire ;
- numéraire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé ;
- chèque CESU papier et dématérialisé pour les services de l'accueil de loisirs et pour le périscolaire;

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251112-20251107-DE

Le Conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

VALIDE la liste précédemment détaillée comme modes de paiement autorisés pour les services du pôle enfance (périscolaire, accueil de loisirs et restauration).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

M. Jérôme LE MENE.

Le Maire,
Emmanuel VAN BRACKEL

MAIRIE de BOUR
44130

Signé par : EMMANUEL VAN BRACKEL
Date : 19/11/2025
Qualité : MAIRE